

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE.—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles.—Délimitation et érection de municipalité scolaire.—PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : Le Parlement provincial : Préliminaires ; I, Le Conseil exécutif.—Comment on dégoûte les enfants de l'école.—Notes astronomiques.—BIBLIOGRAPHIE : Le journal d'agriculture—Petit traité sur le drainage—Instruction sur le traitement de la maladie des vignes et des arbres fruitiers.—MÉTÉOROLOGIE : Cours de langue—Histoire Sainte.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : La petite fille malpropre—La petite fille propre—II, Dictée : Le rossignol—III, Dictée : Le maroquin.—Arithmétique : Problèmes.—CORRESPONDANCE : Lettre de M. l'inspecteur Hubbard.—DIVERS : Poésie : Qu'il fait bon d'être Canadien.—Petite revue.—Bulletin géographique.—Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau (Suite).—Histoire et poésie de l'Angelus.—M. l'abbé Provancher.—M. de Bonpart.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 24 février dernier (1892), de nommer M. le Dr Charles Edouard Dieudonné Commeau, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Germain, comté de Drummond, en remplacement de M. Trefflé Jetté, qui a quitté la municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, les lots Nos. 1319, 1320 et 1321, du plan cadastral de la paroisse de Saint-Hyacinthe, et les annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Barnabé, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1892).

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 février dernier (1892), de nommer M. Alexandre Daigneault, commissaire d'écoles pour la paroisse de Chambly, comté de Chambly, en remplacement de M. Léon Huberdeau, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 février dernier (1892), de nommer M. Gustave Ferdinand Montminy, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, en remplacement de feu Napoléon Lafleur.

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Vincent d'Adamsville," la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brome, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus le lot No. 60 du premier rang de la paroisse de Granby, dans le canton de Granby ; et les lots Nos. 61, 62, 64, 65 et 66, du premier rang, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le susdit canton de Granby, et les lots No. 16 et 17, du sixième rang, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Farnham-Est.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).

Les "Avis" publiés dans les Nos. de la *Gazette Officielle* des 17 et 24 octobre dernier (1891), devant être considérés comme nul et sans effet.